

PRÉFACE

Ce livre n'est pas ordinaire. Il fait d'abord mentir une vérité d'expérience. En règle générale, le contemporain d'un événement, serait-ce un événement juridique, éprouve les plus grandes difficultés pour en mesurer l'importance et notamment ses résonances futures. G. Zorbas a suivi, avec minutie, l'éclosion, en Europe, d'une notion juridique, le harcèlement. Il en est le contemporain. Et pourtant, son ouvrage l'atteste, il a pris la pleine mesure de l'apparition et de la consécration de cette notion, des controverses qu'elle suscite, des voies et difficultés de mise en œuvre qui l'accompagnent. Bref, cet ouvrage est tout de lucidité. Il est vrai que la perspicacité est ici servie par la science rayonnante de l'auteur.

Sa curiosité le porte vers le harcèlement comme l'objet de l'action normative des institutions européennes ou nationales ; elle le porte aussi vers le harcèlement comme épïcêtre de pratiques ou de préoccupations au sein d'organisations. En l'occurrence, l'organisation soumise à son examen est la Commission européenne. Sa curiosité le porte, bien sûr, vers les délicats problèmes de qualification, de conceptions des dispositifs de repérage, de prévention et de preuve du harcèlement. La curiosité, toutefois, est toujours teintée d'inquiétude. Parvient-on, par exemple dans le droit harmonisé de l'Europe et les droits des États membres, à une conception du harcèlement qui en fasse une catégorie utile dans la protection de la dignité dans le travail, et qui évite une banalisation de la notion, nuisible, cet ouvrage l'établit, à une prévention efficace ? Existe-il un contentieux, ici ou là, autour du harcèlement et s'il est modeste ou étique, quelles peuvent en être les raisons ? Comment faire naître ou, lorsqu'elles existent, comment apprécier les procédures qui permettent l'expression de la souffrance dans le travail ? Ces questions, choisies parmi les nombreuses qui traduisent l'inquiétude de G. Zorbas, traversent ses analyses. Néanmoins, il s'est refusé à nous offrir un ouvrage dogmatique. Quand une action normative a rencontré des obstacles,

des oppositions, a provoqué des débats difficiles, il nous les conte, car ces histoires sont édifiantes. Quand la casuistique est éclairante, qu'elle révèle un problème, une aporie des marges de choix, il nous narre des histoires contentieuses. En somme, son livre satisfera l'appétit de connaissances de publics divers, car il sait nous parler du harcèlement à son plus haut niveau de généralité, mais il sait aussi nous parler du difficile cheminement qui conduit du malaise singulier aux réactions qu'il appelle, jusqu'à l'éventuelle sanction des responsables, en passant par la quête délicate de la compréhension des situations et du sens des dispositions.

S'intéresser plus au travail et à ses conditions d'accomplissement, être plus sensible à la dignité de la personne du travailleur et aux souffrances qu'il éprouve, déterminer ce que la médecine, la psychologie et le droit peuvent apporter, mais aussi leurs limites et la complexité de leur alliance : ce beau livre nous aide à réfléchir à ces urgences.

Antoine LYON-CAEN

Professeur à l'Université de Paris Ouest - Nanterre La Défense
Directeur d'études à l'EHESS